

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 8 juin 2018

Nombre de conseillers

municipaux :

exercice : 13

présents : 9

votants : 11

L'an deux mil dix-huit

le huit juin à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 2 juin 2018

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Stéphane MOTTET, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOULS, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU, Mmes Sandrine JORLAND et Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT) et M Samuel GONNON (1 pouvoir à M Stéphane MOTTET).

Absents : MM Laurent MICAELLI et Guillaume Colombani.

Secrétaire de séance : Mme Marion RIOU

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du vendredi 13 avril 2018, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à compter du 1^{er} janvier 2015 à mettre tous ses Etablissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter de nouvelles mesures législatives s'est traduite par la parution de l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires d'ERP et/ ou IOP ont désormais la possibilité de s'engager dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai limité et avec une programmation des travaux et des financements. Cet accord suspend, sur la durée de l'agenda, le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005 et ainsi poursuivre ses travaux de mise en accessibilité.

Ainsi, dans ce cadre, la commune a mis en place une politique de mise en accessibilité de son patrimoine en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée sur 2 périodes de 3 ans soit 6 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

Monsieur le Maire propose aux élus d'étaler les dépenses de mise en conformité des bâtiments communaux jusqu'en 2023 comme suit :

En 2018, il propose de commencer les travaux du cimetière avec la création d'une allée centrale et d'une place de stationnement adaptée pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sur le parking devant le cimetière.

Au niveau de l'école, la place prévue pour le stationnement des PMR est à redimensionner aux normes et un panneau indicateur doit être posé. Le seuil d'entrée vers la cours est à reprendre. Les grilles avaloir sont à remplacer car elles ne doivent pas dépasser du sol.

Sur les vitres de la salle Jean-Baptiste Lacroix, une vitrophanie doit être collée.

Les dépenses sont estimées à 9.600 € HT.

Durant l'année 2019, les travaux de remise aux normes des sanitaires adaptés mixtes à l'école pourraient être entrepris. Le montant total est estimé à 9.500 € HT.

En 2020, suivra la réorganisation des sanitaires à la salle d'animation pour un montant de 7.000 € HT.

En 2021 les portes à double vantaux sont à remplacer à l'école et un guidage tactile doit être mis en place pour 10.600 € HT.

En 2022, une rampe d'accès à l'église et l'aménagement des wc publics extérieurs place Sophie Poncet sont à prévoir pour un montant de 5.900 € HT.

Enfin en 2023, il faudra installer un visiophone en bas des escaliers d'accès à la mairie, fixer une main courante et changer le reste des grilles avaloirs pour 7.300 € HT.

Une demande de dérogation va être envoyée pour différents points comme le couloir d'accès aux toilettes et la redimension des WC du commerce O Ptit Plaisir , l'église et la mairie (accès à l'étage).

Une attestation de conformité va être établie pour le city stade et la salle Decotton.

Attribution de prestations d'action sociale aux agents contractuels

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 6 avril 2012 pour l'octroi d'un chèque déjeuner par personne et par jour travaillé aux agents de la commune qui ne bénéficient pas d'un repas à la cantine et d'un chèque « Cadhoc » à l'occasion de Noël. Ces prestations d'action sociale sont versées aux agents titulaires, non titulaires et stagiaires avec un minimum de trois mois d'ancienneté.

Il est proposé de supprimer ce délai minimum de trois mois.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide l'octroi des prestations sociales aux agents contractuels dès leur entrée dans la collectivité sans délai minimum d'ancienneté.

Cette décision est applicable de façon rétroactive à dater du 1^{er} avril 2018.

Désignation d'un délégué chargé à la Protection des Données (DPO) pour la commune de Belmont d'Azergues

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) sera applicable pour toutes les structures publiques.

A compter de cette date l'ensemble des Communes devra avoir mis en place un protocole permettant le respect en son sein de la protection des données personnelles collectées par l'ensemble des logiciels et supports numériques qui existent au sein de collectivité. En cas de non-respect de cette obligation, de lourdes amendes sont prévues. Cela passe notamment par la désignation d'un délégué à la protection des données en charge de mettre en place ce protocole au sein de la Collectivité (DPO). Ce délégué peut être choisi au sein d'un organisme intercommunal qui sera en charge de la mise en place d'un protocole de protection des données et de son respect. Le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues qui a la compétence pour l'ensemble des logiciels de gestion des Communes membres qui sont générateurs de données personnelles, peut se charger de mettre en place le respect de ce règlement pour les Communes qui le souhaitent et prendre en charge la responsabilité de délégué à la protection des données pour les Communes qui le désigneront.

Il nous est donc proposé que le syndicat, pour la Commune de Belmont d'Azergues membre du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA), prenne en charge la compétence de mise en place du protocole de protection des données personnelles au sein de la Mairie et de désigner le secrétaire du Syndicat délégué à cette protection des données personnelles pour la Mairie de Belmont d'Azergues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité délègue la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA).

Il désigne monsieur Sébastien Romieu secrétaire du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues comme Délégué chargé de la Protection des données (DPO) de la Mairie de Belmont d'Azergues.

Il dit que le DPO est en charge du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour la Mairie de Belmont d'Azergues.

Autorisation de signature du bail commercial

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal en date du 9 mars avait validé une proposition de bail commercial avec la société T'M Belmont représentée par monsieur Damien Gauthier pour exploiter le multi-commerce O Ptit Plaisir situé 276 rue Guillaume de Varey à Belmont d'Azergues. Monsieur Gauthier a demandé des modifications au niveau de l'article 15 « Cession ou apport en société ». Après négociations, une nouvelle version du bail commercial a été rédigée et monsieur le Maire donne lecture des passages modifiés avant de passer au vote. Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité cette nouvelle version annexée à la présente et autorise monsieur le Maire à la signer.

Autorisation de signature d'une convention de prêt d'une licence IV

Le 9 mars dernier, une proposition de convention de prêt d'une licence IV avec la société T'M Belmont représentée par monsieur Damien Gauthier avait été validée. Monsieur Gauthier a demandé la suppression d'un article qui est lu par monsieur le Maire.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité la nouvelle convention modifiée et annexée à la présente en autorisant monsieur le Maire à la signer.

Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces agricoles et NATurels Périurbains (PENAP) : enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la poursuite de la procédure de la mise en place d'un PENAP sur la commune de Belmont d'Azergues, le projet est soumis à une enquête publique. Monsieur le Maire fait circuler le plan qui propose un périmètre qui concerne toute la montée depuis le pont de Dorieux jusqu'à la route de Saint Jean des Vignes.

L'enquête se déroulera du 11 juin au 10 juillet et la publicité par affichage d'un avis sur le tableau a été effectuée. Un courrier d'informations va être distribué à la population. Un dossier est consultable en mairie et un registre pour noter les observations est à la disposition du public aux heures d'ouverture du secrétariat. Le commissaire enquêteur, madame Karine Buffat-Piquet assurera des permanences à Pommiers, Les Chères, Chasselay et Morancé (se renseigner pour les horaires).

Questions diverses

Sécurisation route de Villefranche

Suite aux résultats des mesures de vitesse des automobilistes effectuées route de Villefranche à la hauteur du cimetière, monsieur le Maire et monsieur Samuel Gonnon ont rencontré un responsable du Département. Les écarts observés ne justifient pas un aménagement particulier de la route à l'exception d'un renforcement de la signalisation par l'ajout de deux panneaux 50 « rappel ».

Départ de monsieur Laurent Chaverot

L'agent polyvalent des services techniques monsieur Laurent Chaverot est parti le 25 mai en congés et partira à la retraite le 1^{er} août. Il est remplacé par monsieur Nicolas Favel, 34 ans, habitant Bagnols qui maîtrise parfaitement la conduite du tracteur et les travaux d'épareuse.

Mouvements à l'école

La directrice, madame Carole Fouillet est mutée à Nuelles selon son vœu de se rapprocher de son domicile. Elle est remplacée par madame Carole Frenay.

Madame Sandrine Guilhem est elle aussi mutée plus près de son domicile à Marcy sur Anse. Elle sera remplacée par deux personnes à mi-temps.

L'effectif des élèves à la prochaine rentrée est en hausse avoisinant les 75 élèves.

Incidents divers

Un véhicule a été incendié courant mai sur le parking de la résidence du Paradis endommageant une porte de garage et le revêtement goudron du sol.

Dernièrement, deux accidents sur la commune ont fait des dégâts d'une part en renversant un réverbère et d'autre part en détruisant une partie d'un mur. Monsieur le Maire appelle à la vigilance.

CR commissions et syndicats

Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau revient sur le paiement d'une somme raisonnable à la SACEM pour le concert d'accordéons du mois de janvier.

Il présente le bilan de la randonnée pédestre du 22 avril. On a comptabilisé 160 participants grâce au temps estival de cette journée. Les dépenses s'élèvent à 1047 € et les recettes à 1413 € ce qui permet de dégager un bénéfice de 365 €. La manifestation sera reconduite l'année prochaine avec un nouveau parcours proposé.

Le 13 juillet, un feu d'artifice sera tiré à 23 heures 15 de la cour de l'école.

Comme chaque année, l'office de tourisme du Beaujolais des Pierres Dorées en lien avec la CCBPD organise différentes manifestations tout au long de l'été dans le cadre du « Rosé, nuits d'été ». Le programme est disponible au secrétariat de la mairie ainsi que les billets pour la soirée d'ouverture du vendredi 29 juin au Domaine des Communes.

Commission communication

Monsieur Michel Héquet travaille sur le prochain Flash infos.

Espace Pierres Folles

Monsieur Jérôme Lebeau a assisté au conseil d'administration du 24 mai et il informe l'assemblée que la fréquentation du musée continue de baisser. Par contre, la vente de pierres dorées est en hausse. Une restructuration de l'Espace Pierres Folles est à l'étude avec un appel à projets. L'objectif serait d'atteindre 35.000 visiteurs par an.

CCBPD : bureau des Maires du 2 mai

Monsieur Jean-Luc Tricot revient sur l'organisation des ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) à la rentrée de septembre avec l'intégration des mercredis. Deux amplitudes seront proposées au lieu de trois à savoir 8h / 18h30 et 7h30 / 18h30.

Une réflexion est menée sur la prise de compétence des maisons de service qui permettrait d'obtenir une DGF (Dotation Globale Forfaitaire) bonifiée. Ces maisons permettent de regrouper plusieurs services à la population comme la poste, pôle emploi, assurance maladie ...en un même lieu.

Les trois offices de tourisme devraient fusionner.

SIEVA

Le 1^{er} juin, lors de la réunion du comité, monsieur le Maire a présenté le rapport annuel sur la qualité des eaux pour l'année 2017 qui reste conforme à la réglementation en vigueur.

Après un appel d'offres, c'est la société Albertazzi qui a été retenue pour les canalisations et Colas pour la voirie.

Commission urbanisme

Projet ex Carlaton : La société Carré d'Or a été reçue par monsieur le Maire et madame Marion Riou. Pour les commerces souhaités, des demandes d'ERP (Etablissements Recevant du Public) devront être faites à partir de juillet 2018.

Divers

Madame Nathalie Couturier relaie la demande d'un Belmontois qui souhaite l'installation d'un miroir en bas du chemin des Pierres. Monsieur le Maire donne un avis favorable.

Madame Sandrine Jorland signale la présence d'enfants dans la cour de l'école les week-ends où la salle d'animation est louée. Monsieur le Maire répond que le règlement précise l'interdiction d'accéder à la cour. Il serait peut-être judicieux de coller une affiche le vendredi soir au niveau de la porte de secours munie d'une barre anti-panique.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 12 juillet 2018 à 19 heures et 15 minutes et le conseil d'adjoints le jeudi 5 juillet à 19 heures et 15 minutes.

La séance est levée à 20 heures 40.